Envoyé en préfecture le 03/08/2021 Recu en préfecture le 03/08/2021

Affiché le

ID: 005-200083517-20210802-2021080205-DE

## DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

Séance du Conseil Municipal du 2 août 2021

Délibération N : 20210802-05

OBJET: Autorisation du Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental 05 pour le traçage et marquage au sol de la voirie communale

L'an deux mil vingt et un, le 2 du mois d'août à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

<u>DATE DE CONVOCATION</u> : 27/07/2021 <u>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</u> : 15 <u>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</u> : 10

Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER – Philippe BOULET – Marie-Hélène FAROUZE – Carine AUDIER-MERLE –

POUVOIRS: 2

Joël GAUCHE a donné pouvoir à Nicolas TENOUX – Florent BUES a donné pouvoir à Florian BOURCIER

**NOMBRE DE VOTANTS: 12** 

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène FAROUZE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour la sécurité des usagers, il convient de refaire le traçage et marquage sur la voirie communale, ceux-ci n'étant plus visibles.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour réaliser les travaux de traçage et marquage sur la voirie communale.

## Plan de financement prévisionnel :

<u>DEPENSES</u>		RECETTES	
Traçage et marquage sur la voirie communale	3 658,00 € HT	➤ Conseil Départemental 05 [50 %]  ➤ Autofinancement [50 %]	1 829,00 € HT 1 829,00 € HT
Montant total	3 658,00 € HT	Montant total	3 658,00 € HT

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, au titre de l'investissement, pour le traçage et marquage sur la voirie communale et l'autorise à signer tout acte concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.